

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/034

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2024/050
	En exercice :	35	35
21/03/2024	Présents	32	30
	Représentés :	3	3
	Votants :	35	33

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-SEPT MARS, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 21 mars 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
M. DUBLINEAU Grégoire ayant donné pouvoir à Mme MENEY Maryse
M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

PRÉSIDENT DE SÉANCE (Délibérations n°s 2024/026 et 2024/050) : M. AUBIN Jean

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240327-DEL2024-034-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/034

Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)
n° 2022001 - l'aménagement du commissariat rue Jeanne Robillon

Rapporteur : Monsieur Jean AUBIN, Adjoint à la Maire délégué aux Finances, au Sport et au Numérique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

VU le Code des Juridictions Financières, notamment son article L. 263-8 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2018/025 du 4 avril 2018 adoptant le principe de gestion des investissements en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir de l'exercice budgétaire 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023/038 du 29 mars 2023 portant autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement du commissariat rue Jeanne Robillon ;

CONSIDÉRANT que le coût total prévisionnel TTC de l'autorisation de programme relatif à l'aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon est de 1 143 000 € ;

CONSIDÉRANT que les crédits de paiement concernant cette opération s'étaleront de 2021 à 2025 ;

CONSIDÉRANT, par conséquent, qu'il convient de mettre en place cette procédure pour l'aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (33 voix pour) des suffrages exprimés,

33 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits ;

2 abstentions : Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

↳ **ARTICLE 1 : APPROUVE**, pour l'exercice 2024 et suivants, l'actualisation des crédits de paiement pour le programme ci-dessous ;

↳ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à engager les dépenses de l'opération suivante à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement détaillés ci-après :

AP 2022 001 : l'aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon
Montant Global : 1 143 000 €

	CP 2022	CP 2022 Réalisé au 31/12/2022	CP 2023 Voté	CP 2023 Réalisé au 31/12/2023	CP 2024 actualisé	CP 2025 actualisé
Travaux						
Acquisition	310 000 €	235 852 €	100 000 €	17 640 €	500 000 €	389 508 €
TOTAL						

Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme

AP 2022 002	Aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon
Estimation totale	1 143 000 €
FCTVA	187 498 €
Autofinancement	955 502 €

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylia SENECHAL Directeur Général des Services

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240327-DEL2024-034-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024